



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 MARS 2025, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2025-76

Rés. 2025-77



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJET DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 24 février 2025

4.1.1 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-78

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 10 mars 2025

4.2.1 Congédiement - employé no 124

Rés. 2025-79

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines et de procéder au congédiement de l'employé portant le numéro 124 à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Protocole d'entente - Orchestre symphonique de la Côte-Nord

Rés. 2025-80

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-05 afin de l'autoriser à signer un protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, avec l'Orchestre symphonique de la Côte-Nord, prévoyant une aide financière de 16 000 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2025. Pour les années 2026 et 2027, le montant de l'aide financière sera indexé selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC) établi par Statistiques Canada. Le tout est basé sur la période se terminant le 31 octobre précédent l'année d'indexation. L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Aide financière – Spectacle « Le show d'Amélie! » organisé par la Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie

Rés. 2025-81

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2025-06 et d'accorder une aide financière de 4 000 \$ à la Corporation de l'église Sainte-Amélie...ouverte à la vie pour l'organisation du spectacle de financement « Le show d'Amélie » prévu le 29 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.4 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-82

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-83

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2025-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-84

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-20 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Renouvellement - Procureurs à la Cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2025-2026

Rés. 2025-85

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-22 et de mandater M^e Maxime Caron, avocat, ainsi que M^e Geneviève Dufour, avocate substitut, pour agir à titre de procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour la période du 31 mai 2025 au 30 mai 2026, conformément à l'option de renouvellement prévue au contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Baie-Comeau et le cabinet Caron Fournier, avocats, le 30 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-86

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-87

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2025-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-88

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Aide financière - Transport adapté

Considérant que les versements de l'aide financière pour l'année 2024, dont le montant maximal pourrait totaliser 417 625 \$, seront effectués suite à l'envoi de la convention de l'aide financière dûment signée par le maire, la greffière ou leur remplaçant;

Rés. 2025-89

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-10 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention d'aide financière et qu'un exemplaire de celle-ci soit transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable de même que la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-90

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-91

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Radiation des mauvaises créances de l'année 2024

Rés. 2025-92

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-16 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 18 février 2025

Rés. 2025-93

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2025-09 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 18 février 2025 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 17 mars 2025

4.3.1 Appui à la demande de la FQM déposée au MAMH - Camp de jour

Rés. 2025-94

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-06 et d'appuyer la demande déposée par la FQM au ministre des Affaires municipales et d'Habitation le 10 juin 2024 qui propose les actions suivantes;

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) - Volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour;
- Que cette résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.2 Nomination - Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau

Rés. 2025-95

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-07 et de procéder à la nomination de madame Isabelle Beaudin à siéger à titre de représentante au sein du conseil d'administration de la Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2025-96

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2025-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Appel d'offres 2025-05 - Fourniture de transformateurs aériens à double tension

Rés. 2025-97

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2025-04 et d'accorder le contrat de fourniture de transformateurs aériens à double tension à Surplec inc., pour la somme de 608 589 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-05. La somme est payable à partir du code budgétaire 58 251 00 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Adoption du plan d'évaluation des emplois du personnel cadre

Rés. 2025-98

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-06 et d'adopter le plan d'évaluation des emplois du personnel cadre.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ainsi que la directrice des ressources humaines à signer celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Préposée à la bibliothèque

Rés. 2025-99

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-11, afin de procéder à la nomination de madame Marie-Philippe Maltais au poste de préposée à la bibliothèque au Service de la culture et des loisirs, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste prévu à la masse salariale 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Technicienne à la bibliothèque

Rés. 2025-100

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-12, afin de procéder à la nomination de madame Christine Dubé au poste de technicienne à la bibliothèque au Service de la culture et des loisirs, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste prévu à la masse salariale 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Nomination au Service des ressources humaines - Secrétaire volante

Rés. 2025-101

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-13, afin de procéder à la nomination de madame Mélanie Moreau au poste de secrétaire volante au Service des ressources humaines, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant suite à une mutation interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Nomination poste pompier permanent

Rés. 2025-102

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-18, afin de procéder à la nomination de monsieur René Tremblay au poste de pompier permanent au Service de la sécurité publique et protection incendie. Il s'agit d'un nouveau poste permanent suite au renouvellement de la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP-7168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Nomination poste pompier permanent

Rés. 2025-103

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-19, afin de procéder à la nomination de monsieur Samuel Ouellet au poste de pompier permanent au Service de la sécurité publique et protection incendie. Il s'agit d'un nouveau poste permanent suite au renouvellement de la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP-7168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Nomination poste pompier permanent

Rés. 2025-104

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-20, afin de procéder à la nomination de monsieur David Bélanger au poste de pompier permanent au Service de la sécurité publique et protection incendie. Il s'agit d'un nouveau poste permanent suite au renouvellement de la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP-7168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Nomination poste pompier permanent

Rés. 2025-105

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-21, afin de procéder à la nomination de monsieur Antoine Gagnon au poste de pompier permanent au Service de la sécurité publique et protection incendie. Il s'agit d'un nouveau poste permanent suite au renouvellement de la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP-7168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Adoption des conditions normatives du personnel cadre

Rés. 2025-106

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-05, il est recommandé d'adopter les conditions normatives du personnel cadre et d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.14 Modification au contrat - Appel d'offres 2023-70 - Services professionnels en ingénierie développement phase III - Parc Jean-Noël-Tessier

Rés. 2025-107

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-07 et d'autoriser l'octroi d'une somme supplémentaire de 38 710 \$, plus les taxes applicables, pour l'avenant n° 1 au contrat accordé à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. faisant suite à l'appel d'offres 2023-70 - Services professionnels en ingénierie développement phase III - Parc Jean-Noël-Tessier.

La somme nécessaire sera puisée à même les imprévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.15 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rés. 2025-108

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-08 afin que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019 à 2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.16 Appel d'offres 2024-39 - Services professionnels - Bilan de santé divers bâtiments

Rés. 2025-109

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-09 et d'octroyer le mandat de services professionnels pour le bilan de santé de divers bâtiments, à GID experts inc., pour la somme de 110 750 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-39.

La somme requise pour ce mandat est prévue au Règlement d'emprunt 2022-1071 - Travaux d'immobilisation 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.17 Mandat à l'Union des municipalités du Québec campagne d'adhésion pour sel de déglçage et produits abrasifs 2025-2028

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter des règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre prochaines années;

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-14 et de renouveler l'entente auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le regroupement d'achats de sel de déglçage et de produits abrasifs de 2025 à 2028.

Il est également résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Baie-Comeau confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029;

Que pour se retirer de ce programme d'achats regroupés, la Ville de Baie-Comeau devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville de Baie-Comeau confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Ville de Baie-Comeau, pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement;

Que la Ville de Baie-Comeau confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Baie-Comeau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Baie-Comeau s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Rés. 2025-110



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que la Ville de Baie-Comeau reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.18 Appel d'offres CAR-2025 – Adjudication suite à l'appel d'offres de l'UMQ pour l'achat de carburants en vrac

Rés. 2025-111

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-17 et de confirmer l'octroi effectué par le comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Énergies Sonic inc. Pour le mandat d'achat de carburants en vrac d'une valeur de près de 5 000 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029 en incluant l'année optionnelle prévue aux documents d'appel d'offres de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.19 Demande d'aide financière - Réserve financière Emma-Duncan-Kerr - volet environnement - PANORAMA : L'art action sur le littoral

Rés. 2025-112

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-13 et d'accorder une aide financière de 3 000 \$, sous présentation de pièces justificatives, à Panache Art actuel, pour la réalisation du projet *La pêche aux mémoires*, dans le cadre de la Réserve financière Emma-Duncan-Kerr - volet environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 48, avenue De Bienville

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux réalisés ayant fait l'objet d'un permis de construction portant le numéro 49-2A-2013;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2025-113

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé dans la cour arrière de la résidence du 48, avenue De Bienville. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,8 m et une marge de recul arrière de 0,72 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit des marges de recul minimales de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 2234, rue Galleran

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux ayant fait l'objet d'un permis de construction portant le numéro 170-64;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2025-114

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence située au 2234, rue Galleran. La résidence possède une marge de recul latérale de 1,84 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 48, avenue Babel

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux ayant fait l'objet d'un permis de construction portant le numéro 51-75;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2025-115

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé dans la cour arrière de la résidence du 48, avenue Babel. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,7 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 5, avenue Babel

Considérant que le nombre de stationnements serait tout de même non conforme;

Considérant que le demandeur prévoit louer les logements ne comprenant pas de stationnement;

Considérant que dans l'étude de densification, il est recommandé de réviser les dispositions portant sur le stationnement hors rue, notamment en retirant les seuils minimaux de nombre de cases de stationnement;

Considérant que les critères associés aux articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont respectés;

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser le nombre minimal de cases de stationnement. L'emplacement posséderait un nombre total de quatre cases de stationnement, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un nombre minimal de 1,5 case de stationnement hors rue par logement, soit huit cases pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin de modifier les tarifs d'électricité pour le réseau de la Ville de Baie-Comeau suite à la hausse tarifaire moyenne de 3 % adoptée par décret du gouvernement pour l'ensemble des tarifs d'électricité. Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2025.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

La conseillère Odette Lavigne donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est modifié afin de désigner la ruelle Lavoie comme rue partagée.

Rés. 2025-116



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Il est également modifié afin d'interdire le branchement des véhicules tels que les roulettes, tentes-roulottes, véhicules récréatifs ou autres véhicules de même nature lorsque ceux-ci sont stationnés sur un chemin public.

7.3 Projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$

La conseillère Odette Lavigne donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un projet de règlement pour des travaux d'immobilisations 2025, décrétant un emprunt de 4 560 000 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à des travaux d'immobilisations, de mise à niveau des bâtiments municipaux et autres travaux divers en 2025.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter pour dépôt le projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement - Travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter pour dépôt de projet de règlement pour travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2025-1128 modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification au Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau afin de préciser les immeubles qui doivent être munis d'un compteur d'eau;

Considérant qu'il y a lieu de corriger une erreur à l'article 5 du Règlement;

Rés. 2025-117

Rés. 2025-118

Rés. 2025-119



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2025-120

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter le Règlement 2025-1128 modifiant le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2025-1129 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-645 concernant le lotissement;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-649 concernant les dérogations mineures;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis une recommandation favorable;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultations sur le présent règlement a eu lieu le 11 février 2025;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 février 2025;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Rés. 2025-121

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Odette Lavigne

D'adopter le Règlement 2025-1129 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2025-122

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-25 et d'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur Guillaume Tremblay - Président CSN

- Demande l'appui pour le renouvellement de la convention collective des CPE.

Madame Jessica Houle - Présidente du syndicat des CPE de la Manicouagan

- Présente les demandes négociation. Se questionne sur comment attirer la main-d'œuvre manquante dans les CPE.

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse

- Se demande si la Ville a fait une expertise à savoir la valeur de l'usine Résolu? Le maire indique que pour le moment pas encore.

Madame Dominique Noreau - Quartier Trudel

- Se questionne sur le dossier du Mont-Ti-Basse à savoir si l'analyse a été faite au niveau de l'investissement à faire pour la remontée mécanique. Monsieur le maire indique qu'elle n'a pas encore été effectuée.

Madame Éloïse Carré - Quartier N.A.-Labrie

- Se questionne sur le rôle que monseigneur N.A.-Labrie a joué dans les pensionnats autochtones et la grande place qu'il occupe dans la ville comme figure historique.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie

- Explique la couverture médiatique de l'OBVM et le non-respect de leurs obligations. Demande l'appui de la ville pour un nouvel OBV. Monsieur le maire indique que pour l'instant la Ville s'en remet à la position du ministère.

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse

- Demande si le club de curling est encore actif cet hiver. Est-ce le déménagement dans le secteur Mingan est toujours d'actualité? Monsieur le maire confirme que oui.

Monsieur Serge Deschênes - Quartier Trudel

- Demande si ce qui devait être modifié à la Place Hauterive (le garde-corps non sécuritaire et les espaces verts) sera fait pour cet été. Monsieur le maire indique que des analyses sont en cours.
- Demande si un plan est établi avec le Service de la culture et des loisirs pour faire vivre la place Hauterive et si la programmation sera publiée. Monsieur le maire confirme que oui, mais qu'il n'est pas de l'intention de la ville de déneiger la Place Hauterive en hiver.
- Se demande où en sommes-nous avec la caserne sur Roméo-Vézina? Monsieur le maire et monsieur le directeur général indiquent que des délais sont à prévoir, car il y a eu plusieurs imprévus. La Ville doit retourner en appel d'offres bientôt.

Le délai de 30 minutes ayant été dépassé, monsieur Sylvain Girard propose, appuyé par madame Carole Deschênes, de prolonger la période de questions.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Michel Paquet

- Se questionne par rapport à la remontée mécanique du centre de ski du Mont Ti-Basse sur laquelle il faut investir, il se questionne si la dameuse et le système à neige sont eux en bon état ? Monsieur le maire indique que oui ils sont en bon état.
- Se demande s'il est possible d'optimiser le mont Tibasse en été pour le vélo de montagne. Monsieur le maire indique que l'optimisation a déjà été évaluée comme option, mais l'investissement est actuellement mis ailleurs.

Éloïse Carré - Quartier N.A.-Labrie

- Se demande si la Place Hauterive pourrait être ouverte en période hivernale, car elle a fait une demande d'activité et s'est fait refuser parce qu'on ne la déneige pas. Monsieur le maire indique que la Place Hauterive est déneigée seulement pour des événements spéciaux, vu les frais que cela implique. Il faut se référer au Service de la culture et des loisirs pour la planification.

Dany Bérubé - Quartier Saint-Sacrement

- Se demande si le camion nacelle neuf va bien, car il a eu un accident. Il se demande comment cet accident a pu se passer. Monsieur le directeur général mentionne qu'il y avait peut-être un défaut dans un système du camion neuf, car l'accident n'est pas normal. Il indique que personne n'est blessé, mais le camion est actuellement en évaluation chez un fournisseur.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2025-123

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM